



Mairie de Lalinde
36 bd, Stalingrad
24150 Lalinde

Formulaire d'adhésion 2026-2027

LES MARCHEURS de la VALLÉE de la DORDOGNE

N° de licence FFR : _____

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Madame ☐ Monsieur ☐

Téléphone : _____ Mobile : _____ Nationalité : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____ @ _____

Demande à adhérer à l'association **Les Marcheurs de la Vallée de la Dordogne**

☐ **Première demande au Club**

☐ **Renouvellement**

Le Club est affilié à la  sous le n° 04243. En conséquence, tous les adhérents au club doivent aussi détenir une licence de la FFRando. Cochez une seule case sur les 4 options d'adhésion ci-dessous.

- **Adhésion annuelle** au Club, incluant la Licence individuelle FFRando (31€), laquelle comprend une assurance responsabilité civile et accidents corporels (IRA) **44 €** ☐
- **Baliseurs** : gratuité de la licence FFRando (payé par la FFRando) **14 €** ☐
- **Ancien du club + 80 ans** : gratuité de la licence FFRando (payé par le Club) **14 €** ☐
- **Adhérent d'un autre club affilié à la FFRando** (possède déjà la licence FFRando) . . . **21 €** ☐

Et si vous désirez en savoir plus sur la rando :

Abonnement facultatif à la revue « Passion Rando Magazine » (4 numéros par an) **10 €** ☐

N° Chèque Banque : **Total : €**

(Chèque libellé à l'ordre des Marcheurs de la vallée de la Dordogne)

- **Première Adhésion** : Les nouveaux adhérents doivent fournir un Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive (téléchargeable <http://www.marcheurs-lalinde.com/adhesion/>)
- **Renouvellement Adhésion** : Remplir le Questionnaire de Santé et le garder toujours dans son sac à dos. Attention : Selon les recommandations de la FFRando, si vous avez répondu OUI à au moins une question, vous devez fournir un Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive lors de votre renouvellement. Dans le cas contraire, vous devez cocher la case ci-dessous.

☐ **Pour mon renouvellement, j'ai répondu NON à toutes les questions du Questionnaire Santé**

J'ai noté que le Code du sport fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents et de délivrer une licence à tous les membres randonneurs.

Par ma signature, je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur et les Statuts des MVD (consultables sur le site web : <http://www.marcheurs-lalinde.com/adhesion/>)

Fait à : Le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)